

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-70**

**Etat des décisions du
bureau et de la
Présidente**

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS** :

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe ».

- Décisions prises par le bureau communautaire :
- Décisions prises par la Présidente :

2024-11 du 14 Juin 2024 : Budget communautaire – Décision modificative n°1

Chapitre	Article	Montant
DF - 023		- 1300 €
DF - 042	6811	+ 1 300 €
RI - 021		- 1 300 €
RI - 040	2033	+ 1 300 €

2024-13 Réhabilitation du Petit Patrimoine rural non protégé – Demande de subvention à la Région – Appel à projet régional « Restauration et mise en valeur du patrimoine régional »

Coût prévisionnel des travaux 2024-205 = 654 646.14 €

Montant de la subvention sollicité = 100 000 €

2024-14 Subvention « Ma Prime adapt » à un habitant de la commune de Citey – montant de 358 €

2024-15 Réhabilitation du Petit Patrimoine rural non protégé – Demande de subvention à l'Etat– DETR 2024- 2025

Coût prévisionnel des travaux = 1 832 100.57 €

Montant de la subvention sollicité = 549 630.20 €

2024-16 Subvention « Ma Prime adapt » à un habitant de la commune de Saint-Gand – montant de 260 €

2024-17 Tarifs de vente de l'Office du tourisme – Editions Poirey – L'évasion de Mona Lisa – 14.60 €

2024-18 Subvention « Habiter Mieux » et « Amélioration de logements à loyer libre » à un habitant de la commune d'Angirey – montant de 861 €

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises.

La Présidente

Nicole MILESI




Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-71**

Cotisation foncière des entreprises : exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 Quindecies A dans une Zone France Ruralités Revitalisation

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS**:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur le sociétés prévue à l'article précité.

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts ;
- Charge la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-72**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des immeubles rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS** :

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts, et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation et France ruralités revitalisation « plus » mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts, et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.
- Charge la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-73</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des hôtels, pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente expose les dispositions de l'article 1383 E du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Elle précise que la décision du conseil communautaire peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Vu l'article 1383 E du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- * les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement
- * les locaux classés meublés de tourisme
- * les chambres d'hôtes.

- Charge la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-74</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans à compter du 1^{er} janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente expose les dispositions de l'article 1380-0 B du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnés au 3^o du I de l'article 278-0 bis A, autres que les prestations d'entretien.

Elle précise que cette exonération s'applique aux logements pour lesquels le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Vu l'article 1380-0 B du code général des impôts,
Vu l'article 278-0 bis A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie ;
- Fixe le taux de l'exonération à un taux de 50% ;
- Charge la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 33

Contre :

Abstentions : 1

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-75**

Exonération en faveur des constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS:**

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente expose les dispositions de l'article 1380-0 B bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100%, pour une durée de cinq ans, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A.

Elle précise que conformément au décret n°2023-560 du 3 juillet 2023, les logements concernés doivent respecter des niveaux de performance énergétique et environnementale minimale fondés sur les exigences de la réglementation environnementale des nouvelles constructions de bâtiments (RE 2020).

Vu l'article 1380-0 Bis du code général des impôts,
Vu le décret n°2023-560 du 3 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A ;
- Fixe le taux de l'exonération à un taux de 50% ;
- Charge la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 33

Contre :

Abstentions : 1

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p style="text-align: center;">2024-76</p> <p style="text-align: center;">Fonds de concours fonctionnement : montants individuels</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle la délibération du conseil communautaire approuvant le dispositif du « fonds de concours fonctionnement » d'un montant global de 113 780 € pour l'ensemble des communes membres.

Le fonds de concours peut être versé sur délibérations concordantes de la communauté de communes et du conseil municipal.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V ;

Vu les crédits inscrits au budget en section de fonctionnement pour le versement de fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2022 instituant un fonds de concours « fonctionnement » ayant pour objet de financer le fonctionnement des équipements communaux ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux sollicitant un fonds de concours « fonctionnement » ;

Madame la Présidente rappelle que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours».

Elle présente les demandes de fonds de concours des communes suivantes :

Communes	Date du Conseil Municipal	Nature des dépenses	Montant des dépenses en € HT	Montant du fonds de concours
Angirey	03/09/2024	Personnel technique	3 087.36 €	1 340.85 €
Autoreille	19/09/2024	Personnel technique et assurance	15 790.30 €	5 202.68 €
Bourguignon-Les-La-Charité	26/07/2024	Electricité	5 777.15 €	2 124.85 €
La Chapelle Saint Quillain	18/09/2024	Electricité et gaz	6 244.63 €	2 890.06 €
Choye	04/07/2024	Electricité, assurance, entretien voirie et personnel technique	15 583.89 €	6 460.82 €
Frasne-Le-Château	17/07/2024	Personnel technique et assurance	18 471.05 €	5 874.33 €
Fretigney-et-Velloreille	23/07/2024	Personnel technique et électricité	34 653.85 €	12 332.23 €

Gy	05/09/2024	Combustibles, chauffage, entretien terrain, bâtiment, voirie, réseau, maintenance	56 182.77 €	24 909.54 €
Lieffrans	18/09/2024	Electricité et assurance	2 947.27 €	1 183.78 €
Villers-Chemin	20/09/2024	Energie et Assurance	4 608.99 €	1 861.79 €
Vaux-le-Moncelot	26/09/2024	Electricité et gaz	4 666.44 €	1 336.86 €
Velleclaire	11/09/2024	Assurance, éclairage, entretien réseaux	3 489.97 €	1 575.11 €
Vellefrey-Et-Vellefrange	19/09/2024	Assurance, électricité, entretien voirie	6 889.88 €	1 683.58 €
Vellemoz	12/07/2024	Assurance et Electricité	3 595.54 €	1 292.03 €
Velloreille-Les-Choye	9/09/2024	Assurance	2 429.98 €	1 041.45 €
La Vernotte	26/09/2024	Electricité	2 243.31 €	663.16 €
Villefrancon	04/07/2024	Eau, Electricité, entretien bâtiment, réseaux	4 086.15 €	2 001.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- 1) Décide de verser aux communes un fonds de concours de fonctionnement selon les montants fixés ci-dessus ;
- 2) Autorise la Présidente à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le



ID : 070-247000698-20240930-202476FDSCONFCT-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p style="text-align: center;">2024-77</p> <p style="text-align: center;">Cession du bâtiment modulaire du périscolaire de Gy</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, et à l'ordonnance du 19 avril 2017, les biens des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Le bâtiment modulaire situé à proximité des locaux « périscolaires », 6 rue du stade, sur la commune de Gy, n'étant plus affecté au service public périscolaire, Madame la Présidente propose de le céder à une commune du territoire communautaire.

Elle propose de le céder au prix de 5 000 € ; sachant que les frais d'acte et d'accessoire, dont les frais liés à l'enlèvement et au transport seront à la charge de l'acquéreur.

La commune acquéreur devra s'engager à maintenir le bien acquis dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la cession amiable du bâtiment modulaire du périscolaire de Gy à une commune du territoire communautaire, au prix de 5 000 € ;
- Autorise la présidente à entreprendre toutes les démarches y afférant, et à signer tout acte utile à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p style="text-align: center;">2024-78</p> <p>Rapports annuels du délégué sur le service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS: FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Par délibération en date du 4 novembre 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature de deux contrats de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable, et de l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales, avec la Société Gaz et Eaux.

Conformément aux articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'assemblée délibérante est invitée à prendre acte du rapport du délégataire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- prend acte des rapports annuels transmis par la SDGE pour l'exercice 2023
- Décide de mettre en ligne les rapports et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération votée à l'unanimité

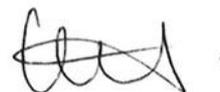
La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-79**

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS**:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif, de l'eau potable, de l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à Monsieur le Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, de l'eau potable, de l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales ;
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- Décide de mettre en ligne les rapports et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-80</p> <p>Mise en conformité des réseaux d'assainissement de Bucey-Les-Gy – Marché de travaux – Avenant n°1 au lot 2</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la présidente rappelle la délibération du 27 février 2023 approuvant les travaux de mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Bucey-les-Gy.

Le lot 2 relatif à la construction d'un dispositif épuratoire filtres plantés roseaux a été confié à l'entreprise Scirpe pour un montant de 707 462.41 €.

Elle propose la passation d'un avenant n°1, d'un montant prévisionnel de 5 803.00 €, ayant pour objet la validation de prestations supplémentaires et de prix nouveaux remplaçant des prestations existantes.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

Au vu de la modification du règlement du SIED entre l'appel d'offre et la réalisation des travaux et de la participation importante de la CC Monts de Gy à l'extension du réseau électrique, il est proposé la mise en place de l'alimentation solaire de la STEU avec installation d'un panneau photovoltaïque ; ainsi que la mise en place d'un local technique préfabriqué bois.

Conformément à l'article R 2194-2 du code de la commande publique, elle propose de modifier le marché au motif que les prestations supplémentaires sont nécessaires, et qu'il convient de les notifier à l'entreprise initialement retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'avenant n°1 ;
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au marché et tous documents utiles à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-81****Poste de refoulement
de la Chapelle Saint
Quillain :
convention avec le
Sied**

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS**:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la présidente expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour un poste de refoulement des eaux usées projeté Vieille route d'Angirey, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune de LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 85 mètres ;
- la fourniture, la pose (à gauche du socle béton existant) et le raccordement d'une borne électrique réhaussée.

Aux conditions de septembre 2024, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 17 745 €.

Selon les dispositions en vigueur, ce syndicat prendrait en charge 40 % du montant HT de ces travaux.

Ainsi, pour l'ensemble de ces travaux, la contribution totale demandée par le syndicat serait égale à environ 9 000 €.

Le conseil communautaire, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) Approuve le programme des travaux présentés.
- 2) Demande au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- 3) S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-82</p> <p>Concession de service public de l'accueil collectif de mineurs : rapport annuel du délégué</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un contrat de concession de service public pour la gestion de l'accueil collectif de mineurs, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Conformément aux articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'assemblée délibérante est invitée à prendre acte du rapport du délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport annuel transmis par la « FOL70 » pour l'exercice 2023

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI

Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-83</p> <p>Concession de service public de gestion des micro-crèches : rapport annuel du délégataire</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS: FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Par délibération en date du 23 novembre 2021, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un contrat de concession de service public pour la gestion des micro-crèches, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Conformément aux articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'assemblée délibérante est invitée à prendre acte du rapport du délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport annuel transmis par « Familles Rurales » pour l'exercice 2023

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la
délibération

2024-84

**Concession de service
public de l'accueil
collectif de mineurs :
avenant °2**

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS**:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETARE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la compétence « accueil collectif de mineurs sur les pôles scolaires », la communauté de communes est chargée de la gestion du fonctionnement concernant l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement, l'accueil de jeunes et des séjours de vacances.

La communauté de communes a confié la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des accueils périscolaires et de loisirs à l'association Ligue FOL 70 du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2027.

En date du 23 mai 2022, le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF, prenant le relais du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à terme le 31 décembre 2022.

Madame la Présidente propose de passer un avenant n°2 fixant le montant des participations annuelles restantes, prenant en compte les modifications suivantes :

- revalorisation de la convention collective nationale
- augmentation des frais d'alimentation suite à la modification du fournisseur de repas
- augmentation des frais de gestion

Le montant des participations annuelles proposées sont les suivantes :

- * participation 2024/2025 = 423 028 €
- * participation 2025/2026 = 429 424 €
- * participation 2026/2027 = 436 880 €

Elle informe que cet avenant a été présenté à la commission « DSP » le 30 Septembre 2024 qui a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Approuve l'avenant n°2 à la concession de service public de l'accueil collectif des mineurs ;
- Autorise Madame la Présidente à le signer, ainsi que tout document afférent.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération

2024-85

**Concession de service public de gestion des micro-crèches :
avenant n° 3**

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la compétence petite enfance, la communauté de communes est compétente pour l'aménagement et la gestion d'accueil pour la petite enfance et la gestion du fonctionnement du service petite enfance.

La communauté de communes a confié la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des micro-crèches de Gy et de Fretigney-et-Velloreille à « Familles Rurales », du 01/01/2021 au 31/12/2025.

Elle rappelle la décision du conseil communautaire en date du 28 mars 2022 approuvant l'augmentation de la capacité d'accueil des micro-crèches de Gy et Fretigney-et-Velloreille passant ainsi de 10 à 12 places, ainsi que le recrutement complémentaire pour maintenir la qualité du service actuelle.

En date du 23 mai 2022, le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF, prenant le relais du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à terme le 31 décembre 2022.

Madame la Présidente propose de passer un avenant n°2 fixant le montant des participations annuelles restantes prenant en compte les modifications suivantes :

- le fonctionnement à 12 places
- revalorisation de la convention collective
- augmentation des frais d'alimentation suite à la modification du fournisseur de repas

Le montant des participations annuelles sont les suivantes :

- * participation 2024 = 11 979.82 €
- * participation 2025 = 13 790.82 €

Le versement sera effectué en une seule fois, au plus tard le 31 octobre.

Elle informe que cet avenant a été présenté à la commission « DSP » le 30 Septembre 2024 qui a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Approuve l'avenant n°3 à la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation des micro-crèches ;
- Autorise Madame la Présidente à le signer, ainsi que tout document afférent.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-86</p> <p>Aide à l'immobilier d'entreprise : SCI « JDFM »</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:
FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle la délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2018 définissant la politique d'aide communautaire à l'immobilier d'entreprise.

Dans ce cadre, la SCI « JDFM », située à Charcenne, a sollicité une aide économique à la Communauté de Communes.

Le projet concerne l'acquisition et des travaux d'aménagement d'un bâtiment, et de sécurisation du site, situé sur la ZA de Gy.

Le coût prévisionnel du projet d'élève à : 250 294.05 €.

Conformément au règlement d'aide économique, le taux de subvention possible par la Communauté de Communes s'élève à 10%, soit 25 029.41 €.

Le coût d'instruction du dossier confiée à la CCI, d'un montant de 1 000 € sera déduit.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Accorde une subvention d'un montant de 24 029.41 € (frais d'instruction déduit) au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI « JDFM » ;
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention de financement et tout document y afférant.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-87</p> <p>Aide à l'immobilier d'entreprise : « Menuiserie La Romaine »</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle la délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2018 définissant la politique d'aide communautaire à l'immobilier d'entreprise.

Dans ce cadre, l'entreprise « Menuiserie la Romaine » », située à Bourguignon-Les-la-charité, a sollicité une aide économique à la Communauté de Communes.

Le projet concerne l'acquisition d'une ancienne ferme agricole, et des travaux d'aménagement et de réhabilitation.

Le coût prévisionnel du projet d'élève à : 63 784 €.

Conformément au règlement d'aide économique, le projet étant co-financé par le Département, le taux de subvention possible par la Communauté de Communes s'élève à 5%, soit 3 189.20 €.

Le coût d'instruction du dossier confiée à la CCI, d'un montant de 490 € sera déduit.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Accorde une subvention d'un montant de 2 699.20 € (frais d'instruction déduit) au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à l'entreprise « Menuiserie la Romaine » ;
- Conformément à la convention signée avec le Département, le montant sera versé au département qui sera chargé du versement à l'entreprise ;
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention de financement, et tout document y afférant.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-88</p> <p>Vente de terrain</p> <p>« ZA Bucey-Les-Gy »</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS: FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAÏRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle la décision du conseil communautaire du 25 septembre 2023 relative à la vente de parcelles situées sur la ZA »Bucey-Les-Gy ».

Suite à un procès-verbal de bornage, les parcelles ZA 46, 48 et 49 ont été divisées en de nouvelles parcelles cadastrées.

Elle propose d'apporter à la délibération 2023-93 les modifications suivantes :

1. SCI Les Tanneries (Bières Ney)

vente des parcelles ZA 153 (13a26ca) et 157 (3a76ca) au prix de 6 € HT le m2.

Une servitude de passage située sur la parcelle ZA 157 pour le réseau d'eaux usées devra être stipulée dans l'acte notarié.

2. Alex Flore

vente de la parcelle ZA 154 (7a89ca) au prix de 6 € HT le m2.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la modification ci-dessus ;
- autorise la Présidente à signer l'acte notarié et tout document y afférent

Délibération votée à l'unanimité

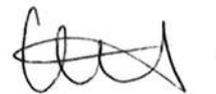
La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-89****Moe Petit Patrimoine :
acte de sous-traitance**

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS:**

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle que la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du Petit Patrimoine a été confiée au cabinet Archicréo. Ce dernier ayant fusionné avec la société Archi.tec, pour ne former qu'une seule société dénommée AACT+.

Elle informe de la demande de sous-traitance du marché au cabinet « Maîtrise d'Architecture », situé à Baume Les Dames.

Une partie des missions Visa, Det, Aor et Gpa seront sous-traitées pour un montant de 30 275 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve la sous-traitance avec le cabinet « Maîtrise d'Architecture », d'un montant de 30 275 € HT ;
- Autorise Madame la Présidente à signer l'acte de sous-traitance, et tout document y afférant.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-90**

**Aires de co-voiturage :
convention de maitrise
d'œuvre avec
Ingénierie 70**

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS**:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETARE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la présidente rappelle que la communauté de communes a adhéré au pôle aménagement de l'Agence départementale INGENIERIE70.

A ce titre, elle présente les projets exposés avec le chargé d'opération d'INGENIERIE70 venus rencontrer les élus du conseil communautaire. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour l'opération suivante :

- création des aires de co-voiturage à Bucey-Les-Gy, La chapelle Saint Quillain et Fretigney-et-Velloreille

Elle informe que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 160 000 € HT, et que le coût prévisionnel HT de la prestation de maîtrise d'œuvre à 12 402 € HT.

Chacune des prestations ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la communauté de communes et l'Agence départementale INGENIERIE70 qui précise, entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE70.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- Approuve les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE70,
- Autorise la Présidente à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération**2024-91**

**Contrat opérationnel
de mobilité du bassin
Graylois**

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**TITULAIRES ABSENTS**:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Madame la Présidente rappelle que la loi d'Orientation des mobilités (dite loi « LOM »), promulguée le 24 décembre 2019, a modifié la gouvernance des mobilités. Le rôle de cheffe de file de la mobilité de la Région y a été renforcé. Elle doit, dès lors, coordonner les compétences mobilités de l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de son territoire.

La Communauté de communes des Monts de Gy est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) le 1^{er} juillet 2021 et est membre du bassin de mobilité du Pays Graylois avec :

- la communauté de communes du Val de Gray
- la communauté de communes des Quatre rivières

La Région Bourgogne Franche-Comté doit conclure, à l'échelle de chaque bassin de mobilité, un contrat opérationnel de Mobilité.

Ce contrat définit les modalités de l'action commune des AOM, concernant notamment les points mentionnés à l'article L.1215-1 (dont les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, la création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre), ainsi que les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités.

La planification et le suivi annuel du Contrat Opérationnel de Mobilité d'un bassin de mobilité, ainsi que son évaluation à mi-parcours, doit faire l'objet d'une consultation du Comité des Partenaires (Article L1215-2 du code des Transports).

La Région a fait le choix d'orienter, dans un premier temps, cette première génération de contrat sur le « porter à connaissance » des outils et des offres de mobilité existantes avant d'entreprendre, dans un second temps, une phase plus opérationnelle.

D'une durée de trois ans, le contrat proposé, joint à cette délibération, est articulé autour de cinq parties :

- l'introduction
- l'état des lieux
- les enjeux et actions répartis en 3 catégories
 - * Pratiques de mobilité et information
 - * Mobilité-Intermodalités, Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et aires de mobilité
 - * Modalité de coordination et aide à la conception et mise en place d'infrastructures et de services
- la synthèse des fiches-action réparties par item suivant :
 - * Communication et information
 - * Accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité
 - * Mise en adéquation de l'offre et des besoins
 - * Coordination

- les annexes

De plus, afin d'emporter l'ensemble des acteurs de la mobilité dans cette démarche commune, la Région propose à la CCMGY d'adopter le statut de « partenaire associé » aux contrats des bassins de mobilité limitrophe. Ce statut s'inscrit dans une démarche volontariste ayant vocation à concrétiser la collaboration entre les acteurs de différents bassins ou en lien avec celui-ci qui partagent des enjeux et des problématiques de mobilité communes.

Ainsi, la CCMGY aurait le statut de « partenaire associé » pour les contrats opérationnels de mobilité des deux bassins suivants : bassin de mobilité Vesoul Val de Saône et Autour de Besançon.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- Approuve le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Graylois (joint à la présente délibération) ;
- Approuve le statut de « partenaire associé » pour les contrats opérationnels de mobilité des bassins suivants : bassin de mobilité Vesoul Val de Saône et Autour de Besançon;
- Autorise la Présidente à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Graylois ;

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	29	5		7

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date de publication
04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Autoreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

Objet de la délibération
<p>2024-92</p> <p>Création d'une commission « Espace communautaire »</p>

PRESENTS TITULAIRES : BALLIVET Jacques, BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, FRANCHET Stéphanie, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, SANDRETTI Baptiste, VIROT Jean-Pierre

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES : CASELLA Pierre, TOUSSAINT Cyril

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :

- BILLOTET Philippe (procuration à MARTIN Philippe)
- BOUTTEMY Guillaume (procuration à MAILLARD Gilles)
- LUCOT Thierry (procuration à FRANCHET Stéphanie)
- MERIQUE David (procuration à CHARLES Anne)
- TISSOT Christian (procuration à NOLY Christian)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES ABSENTS:

FARADON Chantal, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian, ROUSSELLE François

SUPPLEANTS PRESENTS : BARRET Noël, OUDIN Nicole

SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENT Christelle

Dans le cadre du projet de la réflexion sur la création d'un espace communautaire, Madame la Présidente propose de créer une commission spécifique afin d'étudier le projet.

Cette commission sera composée des conseillers communautaires suivants :

BAUDIER Emmanuel ; CHARLES Anne ; CHARLES Marie-Noëlle ; CHAUSSE Jean-Pierre ; CRUCEREY Sylvain ; DE SY Jacques ; FRANCHET Stéphanie ; JEUNOT Denis ; KOPEC Freddy ; MARTIN Philippe ; MILESI Nicole ; RENEVIER Michel ; RIVET Laurent ; TOUSSAINT Cyril

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Accepte la création et la composition de la commission « Espace Communautaire »

Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

Nicole MILESI



Le secrétaire de séance

Christelle CLEMENT